

Assistant familial, un métier au service de la protection de l'enfance...

L'accueil familial, un type d'accueil à domicile aux modalités diversifiées, s'adaptant aux besoins actuels des enfants et des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.



Interview de Nathalie Wachoru, responsable du Pôle Accueil Familial au Conseil général des Yvelines

En quoi consiste l'accueil familial ?

Il convient de bien le distinguer du métier d'assistant maternel, plus connu du grand public, qui accueille à la journée à son domicile contre rémunération des enfants confiés par leurs parents pendant qu'eux-mêmes sont à leur activité professionnelle.

L'assistant familial, accueille également à domicile, de façon continue, des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, exclusivement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire. Ce sont deux métiers différents.

La protection de l'enfance est une des missions du Département, qui doit à ce titre, proposer différents types d'accueil pour les enfants et les jeunes de 0 à 21 ans, qui lui sont confiés : des établissements...

Le lieu de placement le plus connu est la famille d'accueil. Proposer à un enfant un cadre de vie familiale, sécurisant et structuré, où il va trouver une ambiance favorable à son épanouissement et à son développement, est la définition même du métier d'assistant familial.

La loi du 5 mars 2007 introduit des changements dans les modalités d'accueil à titre permanent, de quoi s'agit-il ?

L'idée de la loi est d'offrir la possibilité d'adapter l'accueil à chaque situation. Les problématiques des enfants et des jeunes ont évolué. Il est donc devenu nécessaire d'adapter les formes d'accueil aux nouveaux besoins des enfants. La loi introduit la possibilité d'accueil séquentiel, par exemple pour quelques jours sur une semaine ou à certaines périodes de l'année...

A l'accueil classique d'un enfant sur du long terme, s'ajoutent aujourd'hui des types d'accueil très variés. Le Département des Yvelines souhaite innover en ce domaine, en diversifiant les types d'accueil pour une meilleure réponse aux besoins des enfants et des jeunes : accueil d'urgence de courte durée, accueil d'observation sur 3 à 6 mois, accueil d'adolescents de 12 à 18 ans, accueil de jeune mère mineure avec enfant... Nous avons de gros besoins en ce sens sur les Yvelines, 90 % des demandes des accueils familiaux d'urgence concernent des adolescents.



M. et Mme Guegen et leurs 5 enfants, âgés de 19 à 8 ans, accueillent au sein de leur vie de famille deux adolescents de 16 et 13 ans, confiés par le service d'aide sociale à l'enfance des Yvelines.



Le Département des Yvelines souhaite développer l'accueil des adolescents et des jeunes mères mineures avec enfant.



Quelles sont les démarches à effectuer et la procédure pour devenir assistant familial ?

Dès réception de l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile pour l'accueil à titre permanent, les personnes peuvent postuler auprès du Pôle accueil familial, qui gère les recrutements des assistants familiaux du Département des Yvelines.

Après rencontres d'un travailleur social et d'un psychologue, le Pôle accueil familial évalue les capacités à exercer la profession, réfléchit aux projets d'accueil possibles des candidats, en fonction de leurs conditions matérielles et capacités éducatives et des besoins des services.

Pouvez-vous préciser les besoins d'embauche du Département des Yvelines ?

Le Conseil général des Yvelines emploie actuellement 245 familles d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui exercent tous types d'accueil. La majorité habite les Yvelines et quelques unes sont implantées dans la Région parisienne ou en province. Notre souhait est de privilégier la proximité des enfants avec le domicile de leurs parents et les structures du Département qui les suivent. C'est un métier exigeant qui a connu une véritable reconnaissance depuis plusieurs années. La loi de 2005

sur les assistants familiaux a augmenté la formation à 300 heures, qui est dispensée dans les écoles professionnelles du Département. La possibilité est également offerte à ces professionnels de passer le diplôme d'Etat d'assistant familial.

Nous avons besoin de familles prêtes à s'investir dans cette profession, comme acteur à part entière de la protection de l'enfance, participant à l'élaboration du projet de l'enfant, au sein d'une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux, médecins, psychologues... Les assistants familiaux bénéficient du soutien dans leur action quotidienne et de l'accompagnement dans leur formation par un référent du Pôle accueil familial du Conseil général des Yvelines. Le métier d'assistant familial exercé au sein du Département donne le statut d'agent non titulaire.

Le Pôle accueil familial assure également la mission d'unité de recherche en places d'accueil familial. Cela donne à l'équipe une connaissance fine des besoins des services de placement de l'Aide Sociale à l'Enfance et lui permet d'adapter les recrutements de nouvelles familles d'accueil aux besoins actuels.

Le Département des Yvelines cherche donc actuellement à développer et diversifier ses offres et la qualité des accueils proposés, en s'appuyant sur la motivation de nouvelles familles recrutées dans la perspective de ces formes innovantes d'accueil et sur l'accompagnement dans leur formation.

Témoignage

Isabelle Guegen, assistante familiale à Bonnières-sur-Seine dans les Yvelines, agréée par le service d'Aide Sociale à l'Enfance depuis 4 ans :

« Mes enfants sont très sociables. Ils veulent faire partager leur vie aux enfants qui nous sont confiés. Les grands s'intéressent aux enfants qui arrivent. Je ne suis pas leur maman, je suis une professionnelle. J'ai un service derrière moi qui me soutient et un référent professionnel avec lequel je peux communiquer dans l'intérêt de l'enfant. »

Pour vous informer sur le métier d'assistant familial dans les Yvelines

ou postuler pour un recrutement, consultez le site du Conseil général www.yvelines.fr et contacter le Pôle Accueil Familial, de la Direction de l'enfance, de l'adolescence, de la famille et de la santé. Tél. : 01 39 07 75 48

Le Conseil général des Yvelines cherche actuellement à recruter de nouveaux assistants familiaux pour développer un accueil à domicile diversifié et de qualité pour les enfants et les jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.



Yvelines
Conseil général